

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Exercice 2009 - Information du Conseil Municipal

Madame Popard, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales donne mission au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers. Il en est de même pour le service public de l'assainissement.

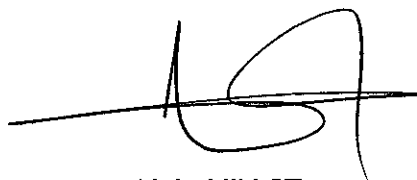
Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 définit les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans ces rapports, qui doivent être complétés d'une note liminaire.

Ce dernier document, qui reprend, de manière synthétique, les principales informations, est présenté en annexe. Il fait ressortir, notamment, une bonne qualité des prestations et une légère baisse des tarifs, pour une facture-type de 120 m3, alors que, dans le même temps, le taux de l'inflation moyenne s'établit à 0,06 % soit, en euros constants, une baisse de 2 centimes.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établis pour l'année 2009.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 17/11/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2010



NOTE LIMINAIRE DE PRESENTATION

La loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 ont institué la présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La gestion de ces deux services a été déléguée en 1991 par la Ville de Dijon à la Lyonnaise des Eaux. Cette compétence a été transférée en 1999 au District de l'Agglomération Dijonnaise.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, qui a succédé au District le 1^{er} janvier 2000, a adhéré au Syndicat Mixte du Dijonnais pour l'exercice des compétences de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport annuel, pour l'exercice 2009, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été transmis par le Syndicat Mixte du Dijonnais à la Communauté de l'agglomération dijonnaise qui l'a, à son tour, communiqué à la Ville de Dijon.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

1. Indicateurs techniques

L'eau distribuée à Dijon est pour partie d'origine karstique (sources de Morcueil, du Suzon, quelques puits des Gorgets) et pour une autre partie d'origine alluviale (puits des Gorgets et de Poncey-lès-Athée). La production est traitée sur place, par un traitement biologique de déferrisation-démanganisation à l'usine de Poncey-lès-Athée. Des désinfections par chloration sont effectuées en six points du réseau à Dijon.

En 2009, la production globale, de 18 971 828 m³, a permis de distribuer 8 985 908 m³ à 21 607 abonnés dijonnais. Le rendement du réseau d'eau potable sur le périmètre de Dijon a été de 78 %.

Il a été procédé au remplacement de 794 compteurs et de 1 071 branchements en plomb. Fin 2009, c'est plus de 6 500 branchements plomb sur les 16 000 branchements en plomb recensés en 2003, qui ont déjà été supprimés (chantier 3 du programme eauvitale).

2. Indicateurs financiers

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la tarification de l'eau comporte un abonnement et une part variable en fonction de la quantité d'eau consommée.

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, le prix au mètre cube (y compris redevances d'occupation du domaine public versées à l'Etat et à la commune) est de 1,90 € TTC au 1^{er} janvier 2010, à comparer à 1,91 € TTC au 1^{er} janvier 2009.

Le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010. La très légère baisse s'explique par la baisse des indices d'indexation des prix du contrat sur l'année 2009.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Indicateurs techniques

8 439 109 m3 d'eaux usées ont été collectés en 2009 sur la ville de Dijon auprès de 20 877 abonnés et au travers de 346 kilomètres de canalisations.

L'usine d'épuration des eaux usées de Dijon-Longvic traite, outre ces eaux, celles en provenance des communes raccordées (Longvic, Ouges, Fény, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Asnières-lès-Dijon, Etaules et Messigny et Vantoux), et les eaux pluviales tombant sur l'agglomération, soit au total 17 253 944 m3 en 2009.

2. Indicateurs financiers

Comme pour la part "eau" de la facture, la tarification de la part "assainissement" est conforme à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m3, le prix au mètre cube (y compris redevances d'occupation du domaine public versées à l'Etat et à la commune) est de 1,72 € TTC au 1^{er} janvier 2010 à comparer à 1,73 € TTC au 1^{er} janvier 2009.

Le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010. La très légère baisse s'explique par la baisse des indices d'indexation des prix du contrat sur l'année 2009.

En conclusion, le prix du mètre cube d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur la base d'une consommation moyenne de 120 m3, est de 3,62 € TTC au 1^{er} janvier 2010 par rapport à 3,64 € TTC au 1^{er} janvier 2009.

Le prix du m3 sans la redevance d'occupation du domaine public s'élève à 2,99 € TTC au 1^{er} janvier 2010 par rapport à 3 € TTC au 1^{er} janvier 2009.

Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement Prix en euros du m3, pour une facture type de 120 m3 (avec la RODP communale)

	1 ^{er} janvier 2003	1 ^{er} janvier 2004	1 ^{er} janvier 2005	1 ^{er} janvier 2006	1 ^{er} janvier 2007	1 ^{er} janvier 2008	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2010
Eau	1,68	1,82	1,90	1,99	2,04	1,86	1,91	1,90
Assainissement	0,82	0,94	1,05	1,20	1,48	1,70	1,73	1,72
Total	2,50	2,76	2,95	3,20	3,52	3,56	3,64	3,62